



La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

La Ldh face à un racisme élevé au statut de projet politique.

Depuis sa création dans le processus de l'affaire Dreyfus, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie constituent pour la Ligue des droits de l'Homme un même impératif catégorique. Elle est inséparable de sa dénonciation des discriminations de tous ordres, des inégalités qui minent le contrat social et le contrat civique, des injustices enfin, qui minent les valeurs d'égalité et de fraternité. Elle s'inscrit dans son engagement contre toute expression de haine et toute violence, à plus forte raison meurtrière, à l'encontre de la personne humaine. C'est dire que, pour la Ligue des droits de l'Homme, ces engagements s'enracinent dans la défense de la démocratie, des valeurs de la devise républicaine et des droits qui lui sont attachés.

Ce rappel est plus que jamais nécessaire. En effet, le paysage politique français – mais ce n'est hélas pas une exclusivité de la France – est de plus en plus marqué par des personnalités, des partis et des médias qui, chacun à sa façon, remettent en cause la notion même d'égalité des individus entre eux et le caractère universel des droits fondamentaux qui concernent entre autres, l'éducation, la santé, le logement. La revendication d'une « préférence nationale » en est l'une des expressions la plus connue. Elle chemine logiquement aux côtés de la notion de « grand remplacement » et toutes deux oeuvrent, non sans succès, à légitimer les recherches de bouc émissaire au cœur même du débat politique. Les succès électoraux du Rassemblement national, les alliances de fait avec une large partie de la droite, la multiplication sans fin de textes de lois visant les « sans papiers » et l'escalade sécuritaire, verbale et réelle, participent d'une même volonté de stigmatisation de l'altérité sous toutes ses formes, de « race », de religion, de sexe, de genre... Cet acharnement particulièrement toxique, s'il vise essentiellement les personnes d'origine – réelle ou supposée – maghrébine ou africaine, exalte une « nation homogène » fantasmée et alimente de fait les racismes de tous ordres, antisémitisme compris. En décalage total avec l'image que renvoie, sondage après sondage, une opinion publique qui privilégie très largement les questions sociales et économiques aux problématiques visant « l'étranger », cette vision idéologique constitue de plus en plus un projet politique à la fois global et central.

La lutte contre l'antisémitisme constitue dans ce contexte un enjeu singulier. On a vu, ces dernières années prospérer une résurgence d'un antisémitisme parfois ouvert, parfois sournois, toujours virulent. Les éloges de la « politique juive » de Napoléon 1^{er}, du « sauvetage des juifs » par le maréchal Pétain, la stigmatisation du choix de lieux de sépultures des enfants de l'école Ozar Hatorah ont accompagné une litanie tragique de

meurtres et d'attentats. Les actes antisémites de tous ordres ont proliféré depuis l'incursion terroriste des forces armées du Hamas en Israël, le 7 octobre 2024 et au cours des offensives israéliennes menées contre les populations de Gaza, de Cisjordanie, du Liban... Cette montée en horreur d'un conflit long et désespérant s'est accompagnée en France d'une confusion totale entre critique légitime de la politique d'un État et haine du Juif, volonté de voir se créer un État palestinien et désir plus ou moins avoué de voir disparaître celui d'Israël. Cette confusion a largement favorisé la volonté d'instrumentaliser la lutte contre l'antisémitisme en amalgamant, au mépris de la clarté du débat, pourtant nécessaire à la paix, ici et là-bas, la défense des droits des palestiniens à une apologie du terrorisme. Les interdictions de réunion, convocations par la police, incriminations qui en ont suivi ne contribuent évidemment pas à l'apaisement nécessaire et au débat public qui en est la condition. Loin de favoriser la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, elles essentialisent un conflit en renvoyant à l'arrière-plan les considérations liées au droit international, pourtant seul fil permettant d'en entrevoir la fin.

Il existe donc de fait un hiatus profond entre les mesures de lutte contre le racisme et l'antisémitisme affichées par les gouvernements successifs et les orientations politiques générales de ces mêmes gouvernements. La Ldh estime ainsi que la présentation d'une société française en communautés supposées, réifiées et opposées, l'affirmation d'une « identité française » aux frontières géographiques, culturelles et mentales figées et qui fait du « séparatisme » l'ennemi de la République en brandissant la menace d'une exclusion de la communauté nationale, ne fait que nourrir la haine de l'Autre, dont le juif est une figure paradigmatique. Elle condamne sévèrement les jeux politiques d'alliances et de faire-valoir qui se déploient autour de la légitimation de l'extrême droite, principal vecteur de l'antisémitisme, hier comme aujourd'hui. Elle juge enfin problématique le parti-pris des exécutifs successifs d'associer systématiquement la « communauté juive » française à l'exécutif israélien.

Ces dernières années, la Ligue des droits de l'Homme s'est investie avec ténacité contre le racisme et l'antisémitisme. Elle l'a fait sur le front judiciaire, aussi bien contre des individus que contre des opérateurs de réseau ; en intégrant dans nombre de ses soumissions devant les organes de contrôle onusiens ses préoccupations en matière de lutte contre l'antisémitisme et la xénophobie ; en participant aux manifestations pour les droits du peuple palestinien tout en veillant à ce que ces mobilisations ne s'accompagnent d'aucune dimension antisémite. Elle a enfin, organisé un séminaire de deux journées entièrement consacrées au phénomène de l'antisémitisme qui sera suivi d'un second séminaire consacré cette fois à l'islamophobie. .

La Ldh, qui participe activement aux travaux de la Cncdh et à l'élaboration annuelle de son Rapport sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, soutient évidemment les recommandations de ce rapport et se félicite que certaines d'entre elles aient été récemment prises en compte par la Dilcrah. Elle note avec inquiétude que les premiers ministres successifs, Gabriel Attal et Michel Barnier ont tous deux refusé, dans les faits, de recevoir le rapport annuel de la Cncdh de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Quels qu'en soient les prétextes, cet évitement, qui contrevient à une obligation légale, est sans précédent. Associé au fait que la Dilcrah reste encore à ce jour,

sans responsable désigné, il n'est pas de bon augure quant à la sincérité de l'engagement gouvernemental.